

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

Département HAUTE-SAÔNE	EXTRAIT DU REGISTRE
Arrondissement de VESOUL	Des délibérations du Conseil Municipal
Canton de MARNAY	De la commune d'ETUZ
	<u>Séance du 5 juillet 2022</u>
Nombre de membres : 13	L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.
Nombre de Présents : 12	<u>Etaient présents</u> :
Nombre Absents excusés : 0	Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, A. VILLARD, H. MEDINA, JM. ROZAIS
Nombre Absents : 1	Mesdames : G. JACCOUD, S. DUGAST, M. IACOVELLI, E. PICHOT, A. BERNIER, N. PELLETIER
Nombre de Votants : 12	<u>Absents excusés</u> :
Date convocation : 29/06/2022	<u>Absents</u> : L. SANCEY
Date affichage : 11/07/2022	<u>Secrétaire de séance</u> : Magali IACOVELLI

1 - Arrêté portant interdiction de stationnement des caravanes et résidences mobiles des gens du voyage sur la zone cadastrée ZE 5 du stade

Monsieur le Maire expose la nécessité de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement des caravanes et résidences mobiles des gens du voyage au stade (section ZE 5) sur la commune d'ETUZ étant donné que le stade et ses abords se trouvent en zone inondable (zone NL2 du PPRI).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer l'arrêté d'interdiction de stationnement des caravanes et résidences mobiles des gens du voyage au stade (section ZE 5) sur la commune d'ETUZ.

2 - Vote du mode d'affichage des actes administratifs pris par la Mairie

Dans la continuité de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 réforment en profondeur le droit applicable à la publicité, à l'entrée en vigueur et à la conservation des actes pris par les Collectivités.

C'est pourquoi, le Maire expose le choix qu'a la commune de publier les actes administratifs soit de manière dématérialisée via le site internet officiel de la commune, soit sous format papier comme nous faisons actuellement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de garder la publicité des actes administratifs pris par la Mairie sous format papier en attendant le retour de Sophie, la secrétaire en poste sur la commune.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

3 - Indemnité stagiaire

Monsieur le Maire expose que la commune accueille au sein de son service technique un stagiaire en classe de 2nde NJPF (Nature Jardin Paysage et Forêt), et demande à son Conseil Municipal de lui accorder une indemnité afin de la remercier pour le sérieux de son travail, son implication, sa discrétion et contribuer au maintien de sa motivation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une indemnité de **250 euros** au stagiaire pour la période de 3 semaines effectuées du 13 juin au 7 juillet 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

4 - Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} octobre 2022 :

- Pour les extérieurs :

Tarif sans vaisselle : 265 €

Tarif avec vaisselle : 315 €

- Pour les Etuziens :

Tarif sans vaisselle : 225 €

Tarif avec vaisselle : 270 €

Le tarif de 55€ pour le ménage de la salle est inclus dans le tarif location.

Pour les associations locales : 2 gratuités par an et ménage facturé 55€ à chaque utilisation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette augmentation de 10€ des tarifs par rapport aux tarifs précédents.

5 - Demande de subvention du Comité d'Animations

La Présidente du Comité d'Animations, Mme JACCOUD Ghislaine, lors de son courrier en date du 1^{er} juillet 2022, nous fait part d'une demande de subvention exceptionnelle pour le Comité d'Animations d'ETUZ en raison de la manifestation SLOW UP qui aura lieu le 11 septembre 2022.

Ils ont besoin de louer une chambre froide pour l'occasion afin de tenir une buvette.

Les membres du Comité se sont retirés pour ne pas exprimer leur vote (Mmes JACCOUD G., PICHOT E., PELLETIER N., et M. BOURIOT C.).

Le reste des membres du Conseil Municipal a voté et a décidé, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de **250,00 €** pour la location de la chambre froide pour la journée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

6 - Motion : Soutenez la formation secrétaire de Mairie - DU « GASM »

M. le Maire expose au Conseil Municipal la volonté du Centre de Gestion et de l'AMF 70 que les communes adoptent une motion de soutien au Diplôme Universitaire « Gestionnaire Administratif / Secrétaire de Mairie » dispensé par l'Université de Franche-Comté (UFR SJEPG), diplôme dont l'avenir se trouve menacé.

Le métier de secrétaire de Mairie étant indispensable au bon fonctionnement des communes rurales, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion : Soutenez la formation secrétaire de Mairie – DU « GASM ».

- Questions diverses

SLOW UP 2022 : plan fait

Spectacle de Noël : dimanche 11 décembre

Décorations de Noël

14 juillet lampions : commande de 48 lampions + 10 de l'année dernière

Fin de séance : 20h55